

## AVIS DE RELANCE D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'ANSS-Santé PLUS voudrait mettre à jour sa base de données des fournisseurs et prestataires pour l'exercice 2025. A cet effet, l'ANSS-Santé PLUS relance le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner des fournisseurs et prestataires qui répondent aux critères administratifs et techniques requis pour la fourniture des lots ci-après pendant une période de douze mois à compter de la signature du contrat : fourniture de location des salles de formation et la restauration des participants dans les différentes provinces du pays ; hébergement des visiteurs dans des hôtels à Bujumbura Mairie ; hébergement des visiteurs dans des hôtels dans les différentes provinces du pays ; location des véhicules de terrain (jeep long chassis, camionnettes double cabine, etc...) ; fourniture des billets d'avion ; fourniture du mobilier de bureau ; fourniture des équipements médicaux ; fourniture du matériel scolaire ; entretien et réparation des véhicules ; fourniture matériel informatique ; entretien du matériel de bureau (matériel informatique, photocopieuse, climatiseur) ; imprimés (reproduction et multiplication des registres, des livrets/brochures, confection des banderoles, des tee-shirts etc...) ; connexion internet, maintenance groupe électrogène et service de protection, de surveillance et de gardiennage des personnes et des biens.

Par le présent avis, l'ANSS-Santé PLUS invite les soumissionnaires intéressés à retirer ou consulter les cahiers de charges affichés à la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS ou sur son site web : [www.anssburundi.bi](http://www.anssburundi.bi). Les offres sous plis fermés, adressées à Mme la Directrice Exécutive ai de l'ANSS-Santé PLUS peuvent être déposées au secrétariat de la Direction Exécutive sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 au plus tard le **6 mars 2025 à 10h**. Aucune offre ne sera reçue après cette date. La séance d'ouverture et d'analyse des offres est prévue le même jour, le **6 mars 2025** au siège de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS à **10h 5 minutes** en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

Directrice Exécutive ai

Marthe KABUGUBUGU



**RELANCE DE L'APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET N°01/ANSS-Santé PLUS/2025 RELATIF A :**

1. Fourniture de services de location des salles de formation et la restauration des participants dans les différentes provinces du pays ;
2. Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Bujumbura Mairie ;
3. Hébergement des visiteurs dans des hôtels dans les différentes provinces du pays ;
4. Location des véhicules de terrain (jeep long chassis, camionnettes double cabine, etc...);
5. Fourniture des billets d'avion ;
6. Fourniture du mobilier de bureau ;
7. Fourniture des équipements médicaux ;
8. Fourniture du matériel scolaire ;
9. Entretien et réparation des véhicules ;
10. Fourniture Matériel informatique ;
11. Entretien du matériel de bureau (matériel informatique, photocopieuse, climatiseur) ;
12. Imprimés (reproduction et multiplication des registres, des livrets/brochures, confection des banderoles, des tee-shirts etc...);
13. Connexion internet ;
14. Maintenance groupe électrogène ;
15. Service de protection, de surveillance et de gardiennage des personnes et des biens.

**Date de publication : 20/02/2025**

**Date d'ouverture : 06/03/2025**

**Février 2025**

## AVIS DE RELANCE D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### **I. Objet.**

L'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et malades du Sida-Santé PLUS « ANSS-Santé PLUS » voudrait mettre à jour sa base de données des fournisseurs et prestataires pour l'exercice 2025. A cet effet, l'ANSS-Santé PLUS lance le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner des fournisseurs et prestataires qui répondent aux critères administratifs et techniques requis pour la fourniture des lots ci-après pendant une période de douze mois à compter de la signature du contrat :

Lot n° 1 : Fourniture de services de location des salles de formation et la restauration des participants dans les différentes provinces du pays ;

Lot n° 2 : Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Bujumbura ;

Lot n° 3 : Hébergement des visiteurs dans des hôtels dans les différentes provinces du pays ;

Lot n° 4 : Location des véhicules de terrain (jeep long chassis, camionnettes double cabine, etc...) ;

Lot n° 7 : Fourniture des billets d'avion ;

Lot n° 9 : Fourniture du mobilier de bureau ;

Lot n° 10 : Fourniture des équipements médicaux ;

Lot n° 11 : Fourniture du matériel scolaire ;

Lot n° 12 : Entretien et réparation des véhicules ;

Lot n° 14 : Fourniture Matériel informatique ;

Lot n° 15 : Entretien du matériel de bureau (matériel informatique, photocopieuse, climatiseur) ;

Lot n° 16 : Imprimés (reproduction et multiplication des registres, des livrets/brochures, confection des banderoles, des tee-shirts ect) ;

Lot n° 17 : Connexion internet ;

Lot n° 18 : Maintenance groupe électrogène ;

Lot n° 19 : Service de protection, de surveillance et de gardiennage des personnes et des biens.

## **2. Autorité contractante et source de financement.**

L'autorité contractante est l'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et malades du Sida-Santé PLUS « ANSS-Santé PLUS » sur financement propre ainsi que sur les financements de ses partenaires techniques et financiers.

## **3. Condition de participation.**

La participation au présent appel à manifestation d'intérêt est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique répondant aux conditions administratives et techniques telles qu'énoncées dans le présent document.

## **4. Spécifications techniques :**

Les services à offrir seront spécifiés dans les documents de références, et les activités qui seront effectuées se réaliseront au fur et à mesure selon les modalités à convenir avec ANSS-Santé PLUS.

Les services à offrir se dérouleront sur une période d'une année (selon le calendrier qui sera à convenir avec l'ANSS-Santé PLUS), et la date de commencement des prestations sera comptée à partir de la signature du Contrat avec ANSS-Santé PLUS.

## **5. Critère d'exclusion**

N'est pas admise à participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale :

- Qui s'est rendue coupable de fausses déclarations à l'occasion des renseignements pour sa participation à un appel d'offres antérieur ;
- Qui s'est vu suspendre pour une durée temporaire dans l'exécution d'un marché quelconque attribué par l'association ;
- Qui a des antécédents relatifs à la mauvaise exécution (exécution partielle, tardive ou désistement...) du marché de l'association sans que la responsabilité incombe à l'ANSS-Santé PLUS ;
- Qui n'a pas honoré ses engagements sans motif valable vis-à-vis de l'ANSS-Santé PLUS en rapport avec l'exécution d'un marché quelconque.

## **6. Consultation et acquisition du dossier d'appel à manifestation.**

Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 8h00' à 16h00' à l'adresse suivante jusqu'au 5 mars 2025 ; au « Secrétariat de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 ».

Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt peut également être consulté sur le site web de l'ANSS : [www.anssburundi.bi](http://www.anssburundi.bi), à partir du 20/3/2025.

## 7. Présentation de l'offre

### a. Critères administratifs de l'offre

L'offre comprendra les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission de l'offre, datée et signée par la personne habilitée ;
- b) Une copie du registre de commerce ;
- c) Une copie du numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- d) Une attestation de non-redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité ;
- e) Une attestation fiscale délivrée par les services de l'OBR en cours de validité ;
- f) Une attestation de non-faillite ;
- g) Une attestation de non-litige ;
- h) Une attestation d'assujettissement à la TVA pour ceux qui sont assujettis ;
- i) Une copie des statuts de la société ;
- j) Les coordonnées complètes de l'adresse fixe de la société.

Ces documents doivent être placés dans une enveloppe portant clairement les mentions « **MANIFESTATION D'INTERET N° 01/ANSS-Santé PLUS/2025 : « Offre pour la fourniture de ..... (Indiquer clairement le lot ou les lots concerné(s))** ».

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

### b. Critères techniques de l'offre

#### **Lot n°1 : Fourniture de services de location des salles de formation et la restauration des participants dans les différentes provinces du pays**

Les maisons intéressées pour offrir les services de restauration, de location des salles de réunion, des séminaires, d'hébergement (chambres d'hôtel) doivent fournir des informations qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services souhaités :

**Province de :** .....

**Nom de la maison (Hôtel) .....**

N°	DESIGNATION	P.U en chiffres TVC	P.U en chiffres HTVA	P.U en toutes lettres
1	<b>Restauration (coût/ pers.) :</b> - Petit déjeuner - Pause café - Self service - Eau minérale			
3	<b>Salle deréunion(nombre de places</b> - Petite salle			

	- Salle moyenne - Grande salle			
4	Salle pour séminaires équipées avec retroprojecteur et sonorisation (nombre de places)			
5	Divers/autres (à préciser)			

**Nom et Prénom :**

**Société/Maison/Hôtel :**

**Date :**

*[Signature et cachet]*

*[Titre]*

**NB**

- Les maisons doivent s'engager à **maintenir leurs prix pendant une période d'une (1) année**, à compter de la date de notification du marché ;
- Les maisons indiqueront leurs coûts par activité ;
- Disposer d'au moins trois salles pouvant contenir entre 30 et 60 personnes
- Les salles doivent être climatisées
- Les salles doivent être sonorisées
- Disposer d'une connexion à haut débit en permanence
- Chaque salle doit avoir un vidéoprojecteur
- Avoir sur place un service de restauration des participants

**Lot n°2 : Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Bujumbura Mairie**

Les maisons intéressées pour offrir le service d'hébergement (chambres d'hôtel) doivent fournir des informations qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services souhaités :

**Nom de la maison (Hôtel) .....**

N°	DESIGNATION	P.U en chiffres TVC	P.U en chiffres HTVA	P.U en toutes lettres
1	<b>Hébergement :</b> - Chambres d'hôtel avec lit simple - Chambre avec lit double - Chambres d'hôtel avec connexion Wifi, TV etc...			
5	Divers/autres (à préciser)			

**Nom et Prénom :**

**Société/Maison/Hôtel :**

Date : \_\_\_\_\_

[Signature et cachet]

\_\_\_\_\_

[Titre]

**NB**

- Les maisons doivent s'engager à **maintenir leurs prix pendant une période d'une (1) année**, à compter de la date de notification du marché ;
- Les maisons indiqueront leurs coûts par activité ;
- Être situé dans la commune de Mukaza ou dans les localités ci-après : Mukaza, Kigobe, Kinindo, Mutanga nord et Gasekebuye ;
- Avoir une connexion à haut débit en permanence.

**Lot n°3. Hébergement des visiteurs dans des hôtels dans les différentes provinces du pays**

Les maisons intéressées pour offrir le service d'hébergement (chambres d'hôtel) doivent fournir des informations qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services souhaités :

Province de .....

Nom de la maison (Hôtel) .....

N°	DESIGNATION	P.U en chiffres TVC	P.U en chiffres HTVA	P.U en toutes lettres
1	Service de restauration Restauration (coût/			
3	Hébergement : - Chambres d'hôtel avec lit simple - Chambre avec lit double  Chambres d'hôtel avec connexion Wifi,TV etc...			
5	Divers/autres (à préciser)			

**Nom et Prénom :**

**Société/Maison/Hôtel :**

Date : \_\_\_\_\_

[Signature et cachet]

\_\_\_\_\_

[Titre]

- Les maisons doivent s'engager à **maintenir leurs prix pendant une période d'une (1) année**, à compter de la date de notification du marché ;
- Les maisons indiqueront leurs coûts par activité ;
- Avoir une bonne connexion en permanence ;
- Être situé dans une localité résidentielle.

*Handwritten mark*

**Lot n°4 : Location des véhicules de terrain (jeep long châssis, camionnettes double cabine, etc...)**

Les maisons intéressées pour offrir les services de location des véhicules doivent fournir des informations qu'elles sont qualifiées pour exécuter ces services avec copies des contrats similaires déjà réalisés, et indiquer avec preuve certains documents ci-après :

- La disponibilité des véhicules ou service (présentation des cartes roses et autres documents de preuve)
- L'expérience d'au moins trois ans et l'expertise dans le domaine considéré ;
- Les conditions de contrat et de paiement ;
- La capacité de respecter les délais de livraisons.

Toutefois l'ANSS-Santé PLUS se réserve le droit de vérifier, visiter les maisons et/ou de mener des enquêtes pour établir si les fournisseurs potentiels disposent des ressources requises et d'une expérience professionnelle satisfaisante pour répondre aux besoins de location des véhicules des projets de l'ANSS-Santé PLUS.

Proposition de prix pour la location des véhicules tout terrain, avec chauffeurs, dont les conditions et caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques du véhicule :

Modèle : - Jeep long chassis

- Camionnette double cabine ;

- Véhicule tout terrain (Jeep 4x4 long chassis) ou camionnettes tout terrain ;
- Le véhicule doit avoir au minimum six (6) places assises pour les jeeps et 5 pour les camionnettes ;
- Véhicule doit être en bon état ;
- Le véhicule doit être assuré ;
- Le véhicule doit être en ordre avec l'OBR en matière d'impôt avec preuve documentaire à l'appui ;
- Le véhicule doit être accompagnée des documents du véhicule valables à la date d'ouverture des offres : carte rose ; carte d'assurance ; contrôle technique et quittance de paiement d'impôt ;
- La preuve de la propriété personnelle de la société, des associés ou des actionnaires d'au moins cinq véhicules de type jeep ou camionnette ;
- La présentation d'au moins trois contrats/références des ONG ou projets utilisant vos services au cours des trois dernières années
- L'offre devra également mentionner la consommation moyenne du véhicule par litre au km ou le nombre de litres aux cent km ;
- L'offre sera exprimée en monnaie locale et indiquera le coût de location par jour (coût unitaire), prise en charge du chauffeur comprise ;
- Le carburant est à la charge du locataire ;
- Le propriétaire doit mettre à la disposition du locataire son véhicule plein de carburant, et ce dernier le remettra plein après la mission ;
- L'acceptation de la capacité à fournir les véhicules avec du carburant en cas de pénurie ;

- Le paiement se fera en francs burundais, sur présentation d'une facture dûment signée, du contrat original et d'une copie de l'ordre de mission reprenant le numéro d'immatriculation du véhicule.

**NB**

1. La location du véhicule devra être faite selon les séquences à convenir avec les l'ANSS-Santé PLUS (suivant activités programmées).
2. Les soumissionnaires doivent s'engager à **maintenir leurs prix pendant une période d'une (1) année**, à compter de la date de notification du marché.

**Lot n°7 : Fourniture des billets d'avion**

- Fournir la preuve des accréditations professionnelles de l'agence ;
- Fournir la preuve de contrat/collaboration avec les projets/ONG à financement internationaux ou autres institutions.

**Lot n° 9 : Fourniture du mobilier de bureau**

- Disposer d'un grand magasin d'exposition des produits vendus (showroom) ;
- Fournir trois références de contrats avec les projets et ONG internationales au cours des deux dernières années

**Lot n°10 : Fourniture des équipements médicaux**

- Fournir les copies des contrats de représentation des fabricants des équipements médicaux ;
- Fournir la preuve d'avoir livré des équipements médicaux au Burundi au cours des trois dernières années.

**Lot n°11 : Fourniture du matériel scolaire**

- Justifier la possession d'un stock de matériel scolaire ;
- Fournir les preuves d'exécution de contrat de fourniture de matériel scolaire avec les Projets et ONG ;
- Accepter de livrer les fournitures aux lieux qui seront indiqués par l'autorité contractante.

**Lot n°12 : Entretien et réparation des véhicules :**

- Présenter trois contrats de marchés déjà exécutés auprès des Institutions, ONG ou projets financés par les bailleurs bilatéraux ou multilatéraux ;
- Présenter des papiers justifiant que le soumissionnaire possède son propre garage de réparation des véhicules ;
- Présenter des documents (photo) justifiant que le soumissionnaire possède des fosses de vidange au garage ;
- Présenter des documents justifiant que le soumissionnaire possède au moins un appareil élévateur hydraulique fixe de capacité 2 tonnes au moins, permettant d'inspecter le

- véhicule et d'effectuer des travaux de démontage et de serrage des boulons en position débout, tout en précisant la capacité soulevée (en tonnes) de son élévateur ;
- Présenter des documents (dont la carte d'immatriculation dite carte rose, la carte d'assurance et la carte de contrôle technique et preuve de paiement de la redevance routière annuelle) justifiant que le soumissionnaire possède au moins une dépanneuse propre à lui de capacité 2 tonnes au moins ou en location avec un contrat de locations à l'appui : (dépanneuse-remorques) ;
  - Présenter son propre appareil de détection et renvoi sur écran des signaux des anomalies au niveau du moteur (photo à l'appui) ;
  - Présenter un contrat de collaboration valide avec au moins une société d'assurance qui fait réparer les sinistres automobiles dans son garage ;
  - Avoir au moins une machine pour le démontage et montage des pneus ;
  - Avoir un parking pouvant accueillir environ trente (30) véhicules ;
  - Avoir une salle pour la tôlerie et deux salles au minimum pour la peinture.

#### **Lot n° 14 : Fourniture Matériel informatique**

Les maisons intéressées pour offrir les services de fourniture Informatiques doivent fournir des informations qu'elles sont qualifiées pour exécuter ces services avec au moins trois copies des contrats similaires déjà réalisés (avec preuve de réception des produits vendus), et indiquer avec preuve certains documents ci-après :

- La disponibilité des produits ou service ;
- L'expérience et l'expertise d'au moins deux ans dans le domaine considéré ;
- Les conditions de vente et de paiement ;
- La capacité de respecter les délais de livraison ;
- Toute autre information jugée pertinente ;

Toutefois l'ANSS-Santé PLUS se réserve le droit de vérifier, visiter les magasins ou entrepôts ; et/ou de mener des enquêtes pour établir si les fournisseurs potentiels disposent des ressources requises et d'une expérience professionnelle satisfaisante pour répondre aux besoins d'achat.

#### **Lot n° 15 Entretien du matériel de bureau (matériel informatique, photocopieuse, climatiseur)**

Les maisons intéressées pour offrir les services d'entretien du matériel informatique, photocopieuse et climatiseurs doivent fournir des informations qu'elles sont qualifiées pour exécuter ces services avec au moins deux copies des contrats similaires déjà réalisés (avec preuve de réception), et indiquer avec preuve certains documents ci-après :

- La qualité des biens et service ;
- L'expérience et l'expertise de trois ans dans le domaine considéré ;
- Les conditions de vente et de paiement.

**Lot n° 16 : Imprimés (reproduction et multiplication des registres, des livrets/brochures, confection des banderoles, des tee-shirts ect)**

Les maisons intéressées pour offrir les services des imprimés (reproduction et multiplication des registres, des livrets/brochures, confection des banderoles, des tee-shirts ect.) doivent fournir des informations qu'elles sont qualifiées pour exécuter ces services avec au moins trois copies des contrats similaires déjà réalisés (avec preuve de réception des produits vendus), et indiquer avec preuve certains documents ci-après :

- Une lettre de manifestation d'intérêt dûment datée, signée ;
- La disponibilité des produits ou service ;
- L'expérience et l'expertise d'au moins trois ans dans le domaine considéré ;
- La capacité de respecter les délais de livraison ;
- Toute autre information jugée pertinente ;

Toutefois l'ANSS-Santé PLUS se réserve le droit de vérifier, visiter les magasins ou entrepôts ; et/ou de mener des enquêtes pour établir si les fournisseurs potentiels disposent des ressources requises et d'une expérience professionnelle satisfaisante pour répondre aux besoins d'achat.

**Lot n° 17 : Connexion internet**

Les maisons intéressées pour offrir les services connexion internet doivent fournir des informations qu'elles sont qualifiées pour exécuter ces services avec copies des contrats similaires déjà réalisés (avec preuve de réception du service rendu), et indiquer avec preuve certains documents ci-après :

- Présenter cinq références de contrats avec des ONG ou projets financés par les bailleurs internationaux au cours de ces trois dernières années,
- Avoir une bonne connexion de haut débit en permanence
- L'expérience et l'expertise de cinq ans dans le domaine considéré
- La capacité de respecter les délais de livraison.

**Lot n° 18 : Maintenance groupe électrogène**

Les maisons intéressées pour offrir les services de maintenance du groupe électrogène doivent fournir des informations qu'elles sont qualifiées pour exécuter ces services avec des copies des contrats similaires déjà réalisés (avec preuve de réception des produits vendus), et indiquer avec preuve certains documents ci-après :

- Présenter deux références de contrats avec des ONG ou projets financés par les bailleurs internationaux au cours de ces deux dernières années,
- L'expérience et l'expertise d'au moins deux ans dans le domaine de maintenance du groupe électrogène ;
- La capacité de respecter les délais convenus ;
- Toute autre information jugée pertinente.

## **Lot n° 19 : Service de protection, de surveillance et de gardiennage des personnes et des biens.**

Les maisons intéressées pour offrir les services de protection, de surveillance et de gardiennage doivent fournir des informations qu'elles sont qualifiées pour exécuter ces services avec copies des contrats similaires déjà réalisés (avec preuve de réception du service rendu), et indiquer avec preuve certains documents ci-après :

- Présenter cinq références de contrats avec des ONG ou projets financés par les bailleurs internationaux au cours de ces trois dernières années
- L'expérience et l'expertise d'au moins cinq ans dans le domaine considéré
- La capacité de respecter les délais de livraison
- Toute autre information jugée pertinente.

### **8. Langue et nombre d'exemplaires**

Les offres sous plis fermés rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en deux exemplaires dont l'original. L'original doit porter la mention « **Original** » et une copie portant la mention « **Copie** ». En cas de divergence entre l'original et la copie, seul l'original fera foi.

### **9. Caution de bonne fin d'exécution**

Non applicable

### **10. Date limite de dépôt des offres**

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-après : « Secrétariat de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 », au plus tard le **6 mars 2025 à 10 heures**. Aucune offre ne sera reçue après cette date limite.

### **11. Séance d'ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes le même jour le **6 mars 2025 à 10 heures 5 minutes** en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou leurs représentants, à l'adresse mentionnée ci-dessous : « Secrétariat de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 ».

### **12. Analyse des offres**

Une commission technique d'analyse des offres sera mise sur pied par le maître de l'ouvrage. L'évaluation des offres sera effectuée à partir du jour de l'ouverture des offres.

L'Autorité contractante procédera à l'évaluation et à l'analyse des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- a) L'examen de la conformité des offres ;
- b) Attribution des points suivants les critères administratifs et techniques retenus ;
- c) Elaboration d'une base de données des fournisseurs potentielle par lot.

### **13. Critères d'évaluation**

Lors de l'évaluation, les critères administratives seront pondérés à 30%, tandis que les critères techniques seront pondérés à 70%.

### **14. Attribution du marché**

La présente demande de manifestation permettra de constituer une liste des soumissionnaires potentielle que l'ANSS-Santé PLUS pourra consulter chaque fois que de besoin. Les soumissionnaires éligibles seront ceux dont leurs offres seront administrativement et techniquement conformes.

La base de données des soumissionnaires sera faite pour chaque lot après évaluation technique des offres afin de retenir les candidats qui auront satisfait aux critères de sélection administratifs et techniques.

### **15. Information aux soumissionnaires non retenus.**

Dès qu'elle aura approuvé la proposition d'attribution, l'Autorité contractante informera par écrit, les soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues.

### **16. Signature du marché.**

A l'issu de cette procédure, les prestataires présélectionnés et l'autorité contractante signeront un contrat cadre couvrant une période de douze mois.

### **17. Assurance**

L'autorité contractante n'assumera aucune responsabilité pour les pertes ou dommages se produisant pendant la période d'exécution. Par conséquent, il appartient au fournisseur d'assurer ses services, si nécessaire.

### **18. Délais de livraison**

La lettre de commande indiquera le délai de livraison des fournitures commandées par l'ANSS-Santé PLUS.

### **19. La réception.**

La réception se fera sur le lieu d'exécution de l'activité par le Chargé de la logistique de l'ANSS-Santé PLUS ou son représentant.

L'autorité Contractante garde le droit de refuser toute fourniture jugée non-conforme.

## **20. Modalités de paiement.**

Les procédures de paiement résultant de l'exécution du présent marché seront entamées après la livraison effective de chaque commande sur présentation de la facture et de l'originale de la lettre ou du bon de commande. Le paiement se fera par virement bancaire.

## **21. Annulation de la commande.**

La commande pourra être partiellement ou totalement annulée en cas de retard dans la livraison ou en cas de présentation non-conforme aux spécifications techniques requises.

## **22. Informations complémentaires sur la nature du contrat.**

- a) Le(s) fournisseur(s) s'assurera (ont) que la qualité et la quantité du matériel répondent à la demande. L'autorité contractante sera en mesure de refuser la réception du matériel/service si ce dernier n'a pas été jugé suffisamment bon ;
- b) Le(s) fournisseur(s) s'assurera (ont) de la qualité des fournitures/services, effectuera les contrôles, le suivi de la bonne qualité de ce dernier. L'autorité contractante se réservera le droit de rappeler et de contrôler la bonne exécution de cette obligation.

**Fait à Bujumbura, le 20/02/2025**

**Directrice Exécutive et**

**Martine KABUCUBUGU**

